

Fiche thématique J'APPRENDS À NAGER



Dans le cadre du plan « Héritage et Société », le dispositif concerne toute action permettant le développement de l'apprentissage de la natation pour les enfants.

Les coopérations entre le mouvement sportif et les collectivités territoriales sont encouragées pour favoriser l'émergence d'une offre de stages co-organisés.

Les conditions d'organisation de stage sont à respecter.

■ Les bénéficiaires

- Les clubs et associations sportives agréés :
 - les associations affiliées à des fédérations sportives ou groupements sportifs ;
 - les associations scolaires et universitaires, à condition que les actions présentées ne s'inscrivent pas dans les horaires officiels d'enseignement.
- Les associations encadrant des sports de culture régionale.
- Les ligues ou comités régionaux et les comités départementaux des fédérations sportives
- Les collectivités territoriales ou leurs groupements

■ Le public visé

Les stages d'apprentissage concernent :

- les enfants entrant en 6^{ème} ne sachant pas nager et résidant en zones carencées (QPV et ZRR),
- les enfants de 6 à 10 ans,
- les enfants en situation de handicap.

■ Les conditions de stage

- Les stages peuvent se dérouler pendant les vacances scolaires, le week-end ou lors des temps périscolaires.
- La durée minimum doit être de 10 heures et peut être divisée en séances de 30 minutes à 1 heure selon le niveau et l'âge des enfants ainsi que les conditions de pratique.
- Le nombre d'enfants est au maximum de 15 par éducateur et par séance afin de favoriser un meilleur apprentissage.
- Les séances doivent être encadrées par du personnel qualifié.
- La capacité à savoir nager doit être validée, à la fin du stage, par la réussite au test Sauv'Nage validé par le Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA). Cependant, dans certains cas exceptionnels liés au faible niveau initial des enfants, il peut être envisagé, par l'organisateur des sessions, à la fin du cycle apprentissage, de proposer à sa place, le test d'aisance aquatique.
- Les stages doivent être gratuits pour les enfants.

Fiche thématique

J'APPRENDS À NAGER

■ Comment faire une demande ?

Pour les associations

Remplir une fiche projet dans votre dossier de demande de subvention via « le compte association »

→ ÉTAPE 1

Lors de votre demande de subvention CNDS dans « le compte asso », dans la rubrique « sélectionner un sous-dispositif », choisissez l'intitulé :

- Part territoriales - **Autres**

→ ÉTAPE 2

Puis lors de votre saisie du projet, sélectionner les intitulés ci-dessous :

- Nature de l'aide : Aide au projet

- Modalité de l'aide : **héritage et société/ « j'apprends à nager »**

- Objectif opérationnel : **réduction des inégalités d'accès à la pratique**

- **Apprentissage de la natation**

Pour les collectivités

Compléter le dossier spécifique « Dossier de demande de subvention collectivités territoriales », disponible en ligne sur le site de la DRJSCS Occitanie (http://occitanie.drjscs.gouv.fr/sites/occitanie.drjscs.gouv.fr/IMG/pdf/20180305_dossier_collectivite_2018-2.pdf), et l'adresser à la DDCS-PP de votre lieu d'implantation pour le 23 Avril 2018, délai de rigueur.

■ Les référents « j'apprends à nager »

Service	Référent(e)	Adresse @	Téléphone
DRJSCS OCCITANIE	Virginie DUCOS	virginie.ducos@drjscs.gouv.fr	05 34 41 73 68
DRJSCS OCCITANIE	Kévin MANSION	Kevin.mansion@drjscs.gouv.fr	05 34 41 73 75
DDCSPP ARIEGE	Alexandra MERIGOT	alexandra.merigot@ariege.gouv.fr	05 61 02 43 79
DDCSPP AUDE	Franck SCHISANO	franck.schisano@aude.gouv.fr	04 34 42 90 46
DDCSPP AVEYRON	Brigitte MONTERO	brigitte.montero@drjscs.gouv.fr	05 65 73 52 41
DDCS GARD	Laurent HOFER	laurent.hofer@gard.gouv.fr	04 30 08 61 63
DDCS HAUTE-GARONNE	Jacques ROISIN	jacques.roisin@haute-garonne.gouv.fr	05 34 45 37 87
DDCSPP GERS	Pascale CORBILLE	pascale.corbille@gers.gouv.fr	05 62 58 12 73
DDCS HERAULT	Guillaume DECHAVANNE	guillaume.dechavanne@herault.gouv.fr	04 67 41 72 82
DDCSPP LOT	Cédric BOURRICAUD	cedric.bourricaud@lot.gouv.fr	05 65 20 56 62
DDCSPP LOZERE	Jean FABRE	jean.fabre@lozere.gouv.fr	04 30 11 10 14
DDCSPP HAUTES- PYRENEES	Françoise BENOÎT	francoise.benoit@hautes-pyrenees.gouv.fr	05 62 46 42 24
DDCS PYRENEES ORIENTALES	Patrick WOZNIACK	patrick.wozniack@pyrenees-orientales.gouv.fr	04 68 35 73 14
DDCSPP TARN	Anne SOYER	anne.soyer@tarn.gouv.fr	05 81 27 53 59
DDCSPP TARN ET GARONNE	Philippe JOLY	philippe.joly@tarn-et-garonne.gouv.fr	05 63 21 18 75